

RAPPORT ANNUEL



2017-2018



Collège d'Alma

(Adopté au conseil d'administration du 26 novembre 2018)

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

En cohérence avec l'adoption de nouvelles mission et vision pour notre établissement d'enseignement supérieur, l'année 2017-2018 a été marquée, notamment, par l'adoption d'un ambitieux plan stratégique pour 2017 à 2022. Nous avons assisté à un vent de changement pour intégrer les compétences du 21^e siècle à nos activités. En ce sens, plusieurs projets se sont réalisés ou ont été mis en branle dans les différents programmes d'études. La création du CO^{lab}, innovation sociale et culture numérique, a permis de confirmer le positionnement du Collège d'Alma comme un carrefour d'expertises à l'ère numérique. Cet engagement collectif permet au Collège d'Alma de réaffirmer sa volonté d'être un partenaire de premier plan pour le milieu, un établissement tourné vers l'avenir, et ce, tout en assurant son redressement financier. D'ailleurs, à ce titre, nous ne pouvons passer sous silence les états financiers très positifs du Collège avec un surplus net de 599 499 \$.

Plusieurs actions ont été réalisées pour consolider les opérations à la Direction des études. Nous avons avancé sur des dossiers importants pour l'avenir, soit :

- la révision des stratégies, des approches et de l'organisation touchant le recrutement international;
- un appel de projets et la révision des mécanismes pour l'offre de services aux étudiants ayant des besoins particuliers;
- une réflexion approfondie quant au plan institutionnel de réussite;
- une analyse des enjeux de recrutement dans certains programmes d'études.

Le positionnement de la formation continue s'est intensifié dans les secteurs de la sécurité, de l'agriculture et de la culture numérique. Nous tenons à souligner la refonte du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques policières des Premières Nations, l'implantation de l'AEC Exploitation d'un verger nordique et les travaux visant à offrir une AEC pour soutenir le créneau de la culture numérique.

Le développement d'AgriNova a été remarquable grâce à la mise en place de deux infrastructures de recherche : un entrepôt de pommes de terre à Sainte-Croix-de-Lotbinière et une vitrine technologique à Mashteuiatsh. Ces projets visent l'accroissement de la recherche et la mise en place de nouveaux partenariats pour l'innovation et l'avancement de l'agriculture au bénéfice de nos entreprises et de nos collectivités.

En terminant, il est important de souligner l'implication et la collaboration soutenues des membres du conseil d'administration du Collège d'Alma ainsi que la contribution de chaque employé et employée à notre réussite institutionnelle.

La directrice générale,



Josée Ouellet

TABLE DES MATIÈRES

Mission, valeurs et vision valeurs du Collège d'Alma	1
Bilan de l'année 2017-2018 – Plan stratégique 2017-2022.....	2
Quelques statistiques.....	11
• L'effectif scolaire	11
• La réussite des étudiantes et étudiants.....	12
Gestion financière.....	15
• Les états financiers	15
• Niveau annuel de l'effectif et information relative aux contrats de service de 25 000 \$ et plus	16
• Bilan du soutien à la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap (annexe S051).....	16
• Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (annexe S052).....	17
• Sommes accordées pour les activités financées dans le cadre des pôles régionaux (annexe S054).....	18
• Bilan des activités financées dans le cadre des pôles de formation en création et arts numériques (annexe S055).....	18
Instances	19
• Le conseil d'administration et le comité exécutif	19
• La commission des études.....	19
Agrinova, centre collégial de transfert de technologie	20
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Collège d'Alma	22

MISSION, VALEURS ET VISION DU COLLÈGE D'ALMA

Mission

Établissement d'enseignement supérieur, le Collège d'Alma est un développeur de talents et de compétences. Par des approches éducatives diversifiées, il propulse les passions, donne corps aux ambitions et accompagne vers la réussite. Pour y parvenir, il s'appuie sur un ensemble dynamique d'expertises ainsi que sur un réseau de ressources permettant aux personnes et aux organisations d'apprendre, d'expérimenter et d'atteindre leur plein potentiel.

Valeurs de rayonnement

Ouverture Le Collège d'Alma, ses employés et ses étudiants sont ouverts à la différence, aux nouveaux projets et à la communauté.

Collaboration Le Collège d'Alma, ses employés et ses étudiants mettent leur expertise au service de projets communs, s'impliquent dans différentes initiatives internes, interprogrammes ou en partenariat avec la communauté, dans une approche collégiale.

Innovation Le Collège d'Alma, ses employés et ses étudiants s'inspirent des tendances d'avant-garde, explorent des solutions originales, partagent leurs résultats; ils contribuent à l'apprentissage collectif en visant la persévérance scolaire, la réussite et le développement des compétences du futur.

Excellence Le Collège d'Alma et ses employés œuvrent à la réussite de l'étudiant, de ses projets et de ceux de la communauté; leurs efforts visent l'amélioration des performances, le dépassement et le succès.

Vision 2017-2022

Dans un monde en perpétuelle mouvance, le Collège d'Alma est tourné résolument vers l'avenir et participe activement à la prise en charge des changements sociaux et technologiques. Catalyseur de savoir, le Collège d'Alma vise l'excellence pour le développement des personnes, des organisations et de la collectivité, d'ici et d'ailleurs. Ce faisant, il exerce un leadership certain dans sa communauté en soutenant des initiatives locales et régionales porteuses.

BILAN DE L'ANNÉE 2017-2018 – PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022

Les actions qui ont marqué cette première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2022 du Collège d'Alma ont contribué sans conteste à la réalisation de notre mission éducative, et ce, grâce au soutien et à la collaboration de tous les employés et employées.

ORIENTATION 1

Faire vivre une expérience étudiante enrichissante et adaptée aux différentes réalités

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> • S'outiller pour faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants à besoins particuliers <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer un programme de soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers ○ Revoir les processus favorisant une offre de service optimale pour les étudiants à besoins particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage du processus de consultation à l'hiver 2018. • Renforcement de l'accompagnement personnalisé à la formation continue, notamment pour les étudiants en Techniques policières (Premières Nations) : cet accompagnement a permis un excellent taux de rétention. • Optimisation du processus par : <ul style="list-style-type: none"> - l'ajout d'une aide pédagogique aux apprentissages; - la collaboration avec des organismes de la communauté œuvrant auprès de populations à besoins particuliers, dont le Carrefour jeunesse-emploi et le Centre d'amitié autochtone. • Analyse et acceptation de 13 projets pour améliorer l'offre de service des étudiants ayant des besoins particuliers (réalisation en 2018-2019).
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le comité expérience étudiante <ul style="list-style-type: none"> ○ Réviser et mettre en place un processus d'accueil pour les nouveaux étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du comité expérience étudiante avec la tenue de sa première rencontre en vue d'établir le mandat et les orientations à venir. Les travaux se poursuivront l'an prochain. • Planification d'une nouvelle journée de la rentrée et son intégration au calendrier scolaire pour favoriser l'accueil des étudiants en référence aux recommandations du chantier de la Vie étudiante (Premières fois).
<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les pratiques, les processus et les services permettant de maximiser la persévérance et la réussite de nos étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de processus facilitant l'employabilité des étudiants à la formation continue (conférences d'employeurs, collaboration avec Services Québec et autres). • Création de communautés de pratique à la formation continue (étudiants et conseillers externes).

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> ○ Cibler les cours écueils et mettre en place un processus d'investigation ○ Optimiser les centres d'aide aux étudiants ○ Soutenir le projet d'alternance travail-études (ATE) pour agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ● Confection de tableaux de bord et transmission aux départements. Pistes d'optimisation et d'amélioration en cours d'élaboration. ● Déploiement des centres d'aide avec succès : des rapports soumis par les départements témoignent de leur fréquentation et des outils mis en place pour aider les étudiants. ● Octroi de 120 000 \$ au programme de Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA) pour favoriser l'apprentissage en milieu de travail. ● Mise en place de mesures adaptées pour les AEC agricoles : <ul style="list-style-type: none"> - travaux dirigés en milieu de travail des étudiants en AEC agricole; - développement de formules hybrides répondant à la clientèle adulte des AEC agricoles.

ORIENTATION 2

Offrir des programmes d'études de qualité, attrayants et innovants qui répondent aux besoins

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre le développement de la carte de programmes <ul style="list-style-type: none"> ○ AEC en appui au créneau de la culture numérique ○ AEC en exploitation d'un verger nordique ○ DEC en pharmacie 	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse de la profession pour l'AEC intégrateur numérique en cours. ● Acquisition du programme AEC création d'entreprises dans le secteur des industries créatives et culturelles. ● Analyse pour le développement d'une AEC en cybersécurité. ● Mise en place de processus de veille stratégique pour le développement de nouveaux programmes (comités, positionnements stratégiques et collaborations). ● Démarrage de la première cohorte de verger nordique en novembre 2017. ● Présence au comité provincial et participation à de nombreuses rencontres. ● Démarchage politique et institutionnel (CIUSSS, députés, pharmaciens en chef, consortium).

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la viabilité de tous les programmes <ul style="list-style-type: none"> ○ Intensifier le recrutement à l'international et revoir les processus internes d'admission, d'intégration et de rétention ○ Mettre en place un plan spécifique pour Arts et technologies informatisées (ATI), Musique, Techniques de comptabilité et de gestion ainsi que Techniques de l'informatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification du recrutement international et révision des processus internes : <ul style="list-style-type: none"> - missions de recrutement tenues en France; - admission et intégration réalisées avec succès; - élaboration d'un guide d'accueil pour les étudiants internationaux; - pistes de solutions axées sur la rétention à mieux définir en 2018-2019; • Accueil de 40 chefs d'établissements de lycées français du réseau SNCEEL. • Révision du processus d'attraction des programmes pour les communautés autochtones (2 tournées d'information scolaire effectuées). • Démarrage d'un projet pilote d'inscription par le SRASL des étudiants internationaux dans les AEC. • Libérations pour ces quatre départements afin de déployer un plan de redressement : les rapports d'activités reçus établissent les conditions de leur plan d'action.
<ul style="list-style-type: none"> • Témoigner de la qualité de la formation et des approches éducatives innovantes <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre la rédaction des plans-cadres et des plans de cours associés ○ Amorcer l'actualisation de la Politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP) ○ Adopter une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) actualisée, notamment sur le processus de révision de notes ○ Réaliser l'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité pour la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un nouveau gabarit pour les plans de cours et les plans-cadres de cours. Réalisation et adoption de plusieurs plans-cadres, notamment pour les programmes actualisés ou révisés. • Travaux entamés avec la commission des études : il est envisagé de recommander une PIGEP. • Adoption d'une nouvelle PIEA au conseil d'administration du 26 février 2018 (entrée en vigueur dès l'automne 2018). • Demande de report adressée à la CEEC et acceptée étant donné le contexte d'intégration d'un nouveau directeur des études.

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> ○ Actualiser et évaluer le programme de Techniques policières ○ Développer le nouveau programme de Techniques de l'informatique ○ Réviser les grilles de cours de Sciences humaines ○ Réviser l'architecture du logigramme de Musique (nouvelles grilles) ○ Amorcer l'implantation des comités de programme ○ Réviser les programmes d'AEC suivants : Exploitation d'une entreprise apicole, Protection de la faune, Sûreté industrielle et commerciale et Techniques policières Premières Nations ○ Actualiser le processus d'évaluation de l'enseignement à la Formation continue ○ Maximiser l'utilisation des médias numériques pour la publicité des programmes et le recrutement à la formation continue ○ Réaliser une étude des besoins en termes de profils numériques pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean ○ Poursuivre les représentations auprès des différentes tables régionales pour présenter les programmes ou saisir les opportunités de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Actualisation et révision du programme de Techniques policières (C. A. du 26 février 2018). ● Actualisation et révision du programme de Techniques de l'informatique (C. A. le 26 mars 2018). ● Révision des grilles du programme de Sciences humaines réalisée : dépôt pour autorisation prévu à l'automne 2018. ● Approbation des nouvelles grilles du programme de Musique à la commission des études du 14 février 2018. ● Planification en cours et mise en œuvre à partir de 2018-2019 dès l'arrivée d'une personne à la direction adjointe des études au développement des programmes et à la réussite. ● Révision des AEC Exploitation d'une entreprise apicole et Protection de la faune. ● Rédaction d'un nouveau programme Techniques policières (Premières Nations). ● Révision du processus d'évaluation de l'enseignement pour tous les programmes. ● Mise en place de nouvelles stratégies de communication : <ul style="list-style-type: none"> - présence active sur les réseaux sociaux (Facebook); - création d'une Infolettre; - mise en place d'un clavardage en direct sur le site Web d'Expertis; - achat du module COBA pour l'inscription en ligne; - diffusion de la série <i>Sentier</i> et les capsules de présentation du Collège. ● Réalisation d'une étude sur le profil numérique en cours (CESAM-Expertis). ● Poursuite des représentations auprès des différentes tables (ACFAS, CIDAL, CCE, Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est, Comité des partenaires de formation, C. A. d'Agrinova, Groupe Sommet, etc.).

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des journées pédagogiques adaptées à notre réalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de deux demi-journées, les 31 mai et 1^{er} juin 2018, axées sur l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques.

ORIENTATION 3

Être un leader dans le développement des approches collaboratives, créatives et de la culture numérique

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le positionnement du Campus collaboratif, sa mission, son offre de service et son financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement du campus déposé au conseil d'administration : l'organisme a été créé et autorisé par le C. A. en date du 26 février 2018 et le lancement du CO^{lab}, innovation sociale et culture numérique, s'est concrétisé par une conférence de presse le 8 mai 2018 en présence de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, M^{me} Hélène David.
<ul style="list-style-type: none"> • Développer les nouvelles attestations d'études collégiales (AEC) relatives à la culture numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la profession pour l'AEC intégrateur numérique en cours. • Acquisition du programme AEC Création d'entreprises dans le secteur des industries créatives et culturelles. • Développement d'une AEC en cybersécurité amorcé.
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les compétences du numérique dans les AEC lors de la révision de programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'une conseillère pédagogique de la formation continue au comité REPTIC. • Intégration des compétences numériques dans le nouveau programme AEC Exploitation d'un verger nordique.
<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter l'enseignement hybride asynchrone en réponse à un besoin de formation continue dans le milieu agroalimentaire régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude sur les formules de formations hybrides agricoles (subvention CRPMT).
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un positionnement stratégique dans les domaines de l'agroalimentaire et du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de reconnaissance d'un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) pour le CO^{lab}, innovation sociale et culture numérique. • Développement de partenariats d'expertise pour le CO^{lab} (Ubisoft, Genius, CGI) et d'autres établis avec les HEC-MOSAIC et l'Université catholique de Lille en France. • Implication dans divers projets et comités, tels que : <ul style="list-style-type: none"> - projet d'incubateur Alma; - comité de mise en œuvre du Hub SLSJ;

Actions prioritaires	Résultats atteints
	<ul style="list-style-type: none"> - comité organisateur de la journée des cultures émergentes; - comité organisateur du Forum Agroboréal; - comité intervenant de la camerise; - table provinciale d'apiculture; - comité apicole régional; - collectif agricole.
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en place de perfectionnement en lien avec notre nouveau créneau distinctif 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une journée pédagogique sur le numérique pour les enseignants.
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des initiatives favorisant l'adaptation des contenus de formation à la nouvelle réalité « humaine et numérique » <ul style="list-style-type: none"> ○ Sciences humaines : réflexion « humanité et numérique » ○ Techniques de comptabilité et de gestion : réflexion sur les contenus d'entrepreneuriat numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'expérimentation de l'environnement numérique <i>Knowledge forum</i>, qui nous a été présenté par le professeur Stéphane Allaire, spécialisé en pratiques éducatives au Département des sciences de l'éducation de l'UQAC et chercheur associé au CEFRIO. • Numérique : <ul style="list-style-type: none"> - travail de recherche sur les pratiques et outils en numérique au collégial (en collaboration avec l'APOP); - participation à la semaine Numérique de Québec durant la journée du e-commerce (formation et réseautage); - participation à une formation sur le portfolio numérique (<i>Mahara et Class Notebook</i>), dans l'optique d'intégrer cet outil à la session automne 2018; - dépôt de projet pour une plateforme numérique (site Internet transactionnel sécurisé); - intégration de l'outil <i>Horizon View</i> dans nos cours pour la session automne 2018 (dans l'optique de devenir à court terme un DEC portable); - aménagement d'une classe d'apprentissage actif (classe interactive) au P2-641. • Entrepreneuriat : <ul style="list-style-type: none"> - travail de recherche et formation sur le <i>business model canvas</i>; - travail de recherche pour mieux comprendre certains outils en lien avec la gestion de projet; - travail de partenariat avec une entreprise de la région pour des activités en lien avec le e-commerce pour la session d'automne 2018.

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> ○ Musique : intégration de nouvelles technologies de production musicale ○ ATI : évolution du programme vers Arts visuels et numériques et étude relative à un fablab partagé avec le Campus 	<ul style="list-style-type: none"> ● Révision du DEC préuniversitaire et refonte du programme Techniques professionnelles de musique et de chanson : chacune des compétences et chacun des éléments de compétences de ces programmes ont été revisités dans l'optique de s'adapter aux nouvelles réalités humaines et numériques de la musicienne et du musicien d'aujourd'hui. ● Implantation d'une approche créative en lien avec la résolution de problèmes complexes en modélisation 3D : les étudiants ont fait évoluer leur « solution numérique » dans la chaîne de production et de développement de l'objet utilitaire. La portion touchant le <i>fablab</i> est en attente du démarrage de CO^{lab}.

ORIENTATION 4

Être reconnu comme un partenaire significatif dans le rayonnement et le développement de notre région et de notre société

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre notre implication et notre appui à « Passionnement, Alma-Lac-Saint-Jean Est » 	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation aux rencontres et aux activités d'Équipe Alma-Lac-Saint-Jean.
<ul style="list-style-type: none"> ● En partenariat avec le Hub Saguenay–Lac-Saint-Jean, mettre en place un campus collaboratif incluant un laboratoire régional de transformation à l'ère numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation aux travaux de mise en œuvre du Hub SLSJ.
<ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser des ententes de partenariat avec les autres cégeps et l'UQAC, notamment sur le recrutement international, la recherche appliquée et le laboratoire régional 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dotation d'une ressource partagée sur le recrutement international pour les quatre cégeps : cela a permis la signature de plusieurs ententes avec des lycées français du SNCEEL augmentant de façon significative le nombre d'admissions provenant de ce réseau. ● Mise sur pied d'un pôle régional d'enseignement supérieur au SLSJ, dont l'objectif est d'établir une station d'enseignement et de recherche au 50^e parallèle : un montant de 500 000 \$ a été accordé à ce projet. ● Obtention de lettres d'appui pour les initiatives du CO^{lab}, innovation sociale et culture numérique, et participation aux différentes activités. L'UQAC a désigné un membre au conseil d'administration du CO^{lab}.

Actions prioritaires	Résultats atteints
	<ul style="list-style-type: none"> Participation active au sein du Consortium régional de recherche en éducation (CRRE) et du congrès de l'ACFAS.
<ul style="list-style-type: none"> Développer des partenariats nationaux et internationaux favorisant le partage d'expertise institutionnelle, notamment avec MOSAIC et l'Université catholique de Lille et une entente Canada-Québec avec le Département de langues 	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec MOSAIC pour l'orchestration du codesign et le développement de l'expertise sur les approches collaboratives. Présentation de la première grande conférence du CO^{lab} au Collège d'Alma grâce à l'apport de M. Pierre Giorgini, président-recteur de l'Université catholique de Lille.
<ul style="list-style-type: none"> Cibler les occasions de partenariat et de développement en continu 	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec Ubisoft pour le développement du e-sport. Collaboration avec STI Maintenance dans le développement d'un nouveau créneau de cybersécurité.
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser différentes études : agrocompétence, profil numérique des entreprises et réaliser un PART en agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation en cours des études sur l'agrocompétence et les profils numériques. Implication dans les projets PART, dont un a été réalisé en collaboration avec le Cégep de Jonquière.

ORIENTATION 5

Rendre notre organisation agile et performante, ancrée sur le respect et la coresponsabilité

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le plan stratégique 2017-2022 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du Plan stratégique 2017-2022 au C. A. du 27 novembre 2017.
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la contribution et l'efficacité des instances du Collège 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution des instances officielles (commission des études, comités des relations de travail et table des responsables de la coordination départementale) aux réflexions institutionnelles selon leur rôle respectif.
<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les mécanismes de gestion et assurer la consolidation de l'équipe de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Remise en place d'un comité de direction régulier en plus de la régie administrative. Sélection d'un programme de développement des gestionnaires.
<ul style="list-style-type: none"> Stabiliser la Direction des études et l'amener à jouer pleinement son rôle 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement d'un directeur des études en janvier 2018. Ouverture du poste à la direction adjointe des études au développement et à la réussite. Transition et intérim à la direction adjointe des études aux services aux étudiants.

Actions prioritaires	Résultats atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les fonctionnements entre le Collège et un éventuel campus collaboratif 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un organisme affilié au Collège d'Alma (CO^{lab}) et désignation de la direction générale à la présidence de la corporation CO^{lab}.
<ul style="list-style-type: none"> • Structurer et favoriser la recherche et le développement au Collège 	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration de la recherche et du développement en procédant à : <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement d'un poste de professionnel; - l'élaboration d'une structure du comité de recherche du collège; - la gestion des différents sites de dépôt des demandes de subvention fédérales et provinciales.
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'implantation des tableaux de bord par département et par service 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de tableaux de bord pédagogiques à chaque département. • Réalisation de tableaux de bord financiers en partie dans les départements. • Revue des mécanismes de suivi de la formation continue.
<ul style="list-style-type: none"> • Établir le plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de l'état d'avancement du plan d'action des recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) (en date du 21 novembre 2017) et réception du portrait de suivi du VGQ le 17 mai 2018.
<ul style="list-style-type: none"> • Réviser ou mettre à jour les politiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ de gestion des achats, de réception, de représentation et de déplacement ○ relative aux contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction ainsi que le processus de planification des travaux de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des deux politiques au conseil d'administration du 30 avril 2018.
<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le plan de redressement du Collège d'Alma 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du plan de redressement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
<ul style="list-style-type: none"> • Remanier l'image de marque et le site Web du Collège 	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de la nouvelle image de marque « Créateur d'avenirs » et de ses déclinaisons (lancement d'un nouveau site Web entièrement remanié prévu pour septembre 2018).

QUELQUES STATISTIQUES

L'EFFECTIF SCOLAIRE

Tableau 1 : Répartition de l'effectif scolaire au régulier par programme

Clientèle de l'automne 2017		Nombre		
Programmes préuniversitaires		Garçons	Filles	Total
200.B0	Sciences de la nature	91	84	175
300.A2	Sciences humaines (Monde et culture)	14	9	23
300.A3	Sciences humaines (Individu et société)	62	91	153
300.A4	Sciences humaines (Économie et gestion)	14	2	16
500.A1	Arts, lettres et communication	8	24	32
501.A0	Musique	7	6	13
510.A0	Arts visuels (Arts et technologies informatisées)	12	25	37
COM.AA	Commandites reçues	1	6	7
<i>Doubles DEC</i>				
200.11	Sciences de la nature-Musique	4	3	7
300.11	Sciences humaines-Musique	1	0	1
500.11	Arts, lettres et communication-Musique	2	1	3
		216 46,3 %	251 53,7 %	467
Programmes techniques				
152.A0	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	2	3	5
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole	25	13	38
180.A0	Soins infirmiers	16	81	97
310.A0	Techniques policières	129	66	195
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	16	24	40
420.A0	Techniques de l'informatique	21	1	22
551.A0	Techniques prof. de musique et de chanson	22	5	27
551.B0	Technologies sonores	55	2	57
		286 59,5 %	195 40,5 %	481
Sessions d'intégration				
081.06	Tremplin DEC Transition	12	17	29
100.01	Tremplin DEC Soins infirmiers	1	4	5
200.80	Tremplin DEC Sciences	24	21	45
300.09	Tremplin DEC Sciences et techn. humaines	16	3	19
501.12	Tremplin DEC Musique	1	0	1
		54 54,5 %	45 45,5 %	99
Hors programme				
080.04	Préalables universitaires	1	0	1
		1 100 %	0 0 %	1
Nombre total Collège		557	491	1048
Pourcentage total Collège		53,1 %	46,9 %	

Source : Direction des études, Services aux étudiants, système de gestion pédagogique COBA

Tableau 2 : Répartition de l'effectif scolaire à la formation continue par programme

Clientèle de la formation continue en 2017-2018	Nombre d'étudiants
Temps complet (AEC)	
• JCA.04 Techniques d'intervention en milieu carcéral	40
• JCA.09 Sécurité industrielle et commerciale	38
• JCA.0B Sûreté privée	2
• JCA.0Q Techniques policières (Premières Nations)	30
• JCA.1D Protection de la faune	72
Total temps complet (AEC)	182
Temps partiel (AEC)	
• CNE.0Y Exploitation d'une entreprise apicole	47
• JCA.12 Enquête et investigation	54
• 080.02 Enquête et investigation (hors programme)	70
Total temps partiel (AEC)	171
Formation sur mesure (services aux entreprises) (43 formations)	424

Source : EXPERTIS Formation continue

LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Tableau 3 : Taux global de réussite à la 1^{re} session

Taux global de réussite au 1 ^{er} trimestre de tous les inscrits (automne 2017)		
	2016-2017	2017-2018
COLLÈGE D'ALMA	86,3 %	87,5 %
RÉSEAU COLLÉGIAL	81,4 %	81,2 %
DIFFÉRENCE COLLÈGE – RÉSEAU (en points de pourcentage)	4,9	6,3

Source : SRAM PSEP-DÉFI, septembre 2018

Tableau 4 : Taux de réinscription au 3^e trimestre des étudiantes et étudiants

Taux de réinscription au 3 ^e trimestre des étudiantes et étudiants quels que soient le programme et le cégep (automne 2017)		
	2016-2017	2017-2018
COLLÈGE D'ALMA	81,5 %	80,7 %
RÉSEAU COLLÉGIAL	77,9 %	79,5 %
DIFFÉRENCE COLLÈGE – RÉSEAU (en points de pourcentage)	3,6	1,2

Source : SRAM PSEP-DÉFI, septembre 2018

Tableau 5 : Réussite à l'épreuve uniforme de français

Pourcentage d'étudiantes et étudiants inscrits qui ont réussi l'épreuve uniforme de français		
	2016-2017	2017-2018
COLLÈGE D'ALMA	80,8 %	82,4 %
RÉSEAU COLLÉGIAL	82,9 %	ND*
DIFFÉRENCE COLLÈGE – RÉSEAU (en points de pourcentage)	-2,1	ND*

Source : Données officielles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, mars 2018

*Données du réseau collégial pour 2017-2018 non disponibles au moment de la publication du rapport annuel

Tableau 6 : Réussite aux cours par programme, par secteur de formation

Automne 2017		Pourcentage de cours réussis
Programmes préuniversitaires		90,21 %
200.B0	Sciences de la nature	94,93 %
300.A2	Sciences humaines (Monde et culture)	82,76 %
300.A3	Sciences humaines (Individu et société)	89,29 %
300.A4	Sciences humaines (Économie et gestion)	90,20 %
500.A1	Arts, lettres et communication	96,96 %
501.A0	Musique	94,40 %
510.A0	Arts visuels (Arts et technologies informatisées)	80,55 %
<i>Doubles DEC</i>		93,18 %
200.11	Sciences de la nature-Musique	97,53 %
300.11	Sciences humaines-Musique	63,15 %
500.11	Arts, lettres et communication-Musique	100 %
Programmes techniques		91,46 %
152.A0	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	54,55 %
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole	82,20 %
180.A0	Soins infirmiers	93,39 %
310.A0	Techniques policières	95,77 %
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	89,92 %
420.A0	Techniques de l'informatique	94,91 %
551.A0	Techniques professionnelles de musique et de chanson	83,43 %
551.B0	Technologies sonores	85,58 %
Sessions d'intégration		69,91 %
081.06	Tremplin DEC Transition	69,98 %
100.01	Tremplin DEC Soins infirmiers	71,43 %
200.80	Tremplin DEC Sciences	68,90 %
300.09	Tremplin DEC Sciences et techn. humaines	65,32 %
501.12	Tremplin DEC Musique	100 %

Source : Direction des études, système de gestion pédagogique COBA

Tableau 7 : Diplomation 2017-2018 par programme, par secteur de formation

	Été 2017	Automne 2017	Hiver 2018	TOTAL
Diplômes d'études collégiales (DEC)				
Programmes préuniversitaires				
200.B0 Sciences de la nature	2	1	49	52
300.A0 Sciences humaines	5	13	56	74
500.A1 Arts, lettres et communication	1	5	11	17
501.A0 Musique	0	0	2	2
510.A0 Arts visuels (Arts et technologies informatisées)	1	0	6	7
<i>Total partiel du secteur préuniversitaire</i>	9	19	124	152
Programmes techniques				
152.A0 Gestion et exploitation d'entreprise agricole	0	1	0	1
152.B0 Gestion et technologies d'entreprise agricole	0	0	5	5
180.A0 Soins infirmiers	1	0	22	23
310.A0 Techniques policières	0	0	51	51
410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion	2	0	5	7
420.A0 Techniques de l'informatique	0	1	3	4
551.A0 Techniques prof. de musique et de chanson	0	0	8	8
551.B0 Technologies sonores	0	0	5	5
<i>Total partiel du secteur technique</i>	3	2	99	104
DEC sans mention	1	3	3	7
Total des diplômes d'études collégiales (DEC)	13	24	226	263
Attestations d'études collégiales (AEC)				
CNE.0Y Exploitation d'une entreprise apicole	0	1	13	14
JCA.04 Techniques d'intervention en milieu carcéral	0	0	15	15
JCA.09 Sûreté industrielle et commerciale	0	4	15	19
JCA.0B Sûreté privée	0	1	1	2
JCA.0Q Techniques policières	0	2	26	28
JCA.1D Protection de la faune	0	16	2	18
Total des attestations d'études collégiales (AEC)	0	24	72	96
TOTAL DU COLLÈGE (DEC ET AEC)	13	48	298	359

Source : Direction des études, Services aux étudiants, système de gestion pédagogique COBA

GESTION FINANCIÈRE

LES ÉTATS FINANCIERS

Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2018

Fonds de fonctionnement	2018	2017
	\$	\$
Revenus		
Enseignement régulier ¹	18 399 035	15 905 472
Formation continue ²	2 091 744	2 300 101
Services auxiliaires	8 182	6 827
Total	20 498 961	18 212 400
Charges		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³	9 400 679	9 022 785
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³	5 317 420	4 949 102
Autres charges	4 917 698	3 658 617
Total	19 635 797	17 630 504
Excédent des revenus sur les charges	863 164	581 896
Évolution du solde de fonds		
Solde de fonds au début de l'exercice ⁴	(2 011 242)	(2 334 214)
Excédent des revenus sur les charges	863 164	581 896
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursement d'emprunts autofinancés	(263 665)	(255 935)
Acquisitions d'immobilisations	0	(2 989)
Autres	0	0
Total	(263 665)	(258 924)
Solde de fonds à la fin de l'exercice	(1 411 743)	(2 011 242)

Les informations sont tirées de l'annexe 2, *Résultats détaillés par centre de responsabilités*, et du Tableau F1, *Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité*, du rapport financier annuel.

¹ L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges du centre collégial de transfert de technologie.

² La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été.

³ Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

⁴ Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

NIVEAU ANNUEL DE L'EFFECTIF ET INFORMATION RELATIVE AUX CONTRATS DE SERVICE DE 25 000 \$ ET PLUS

Conformément à l'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, voici le niveau d'effectif établi pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Tableau 8 : Respect du niveau d'attribution de l'effectif

Total des heures rémunérées	329 633,72
Cible établie par le Conseil du trésor	352 066,55
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu	N/A
Respect du niveau d'attribution de l'effectif	Oui
Est-ce que ces informations concordent avec celles du cégep?	Oui

Tableau 9 : Niveau annuel de l'effectif détaillé par catégories d'emploi et par nombre d'heures rémunérées

Catégorie d'emploi	Nombre de personnes	Heures rémunérées
Personnel d'encadrement	13	18 452
Personnel professionnel	17	27 199,10
Personnel infirmier	N/A	N/A
Personnel enseignant	183	185 059,78
Personnel de bureau, technicien et assimilé	58	73 596,04
Agent de la paix	N/A	N/A
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17	25 022,31
Étudiants et stagiaires	3	304,50
Total	291	329 633,72

Tableau 10 : Rapport relatif aux contrats de service de 25 000 \$ et plus au 30 juin 2018

	Contrats conclus avec les personnes morales (sociétés)	Contrats conclus avec les personnes physiques	Total
Nombre de contrats	12	0	12
Valeur des contrats	1 200 439 \$	0	1 200 439 \$

BILAN DU SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS ET DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (ANNEXE S051)

Volet 1- Soutien à la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap

Grâce à un investissement ciblé pour soutenir la réussite scolaire des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiantes et étudiants en situation de handicap, quatre projets ont été retenus (Régime budgétaire et financiers des cégeps, annexe S051 – Accessibilité au collégial et soutien à la réussite). Des enseignantes et enseignants ont été libérés de leur charge d'enseignement pour s'inscrire dans une démarche de soutien additionnel destiné à leurs étudiantes et étudiants. Un montant de 55 210 \$ a été consacré à ces mesures.

Voici les projets offerts en 2017-2018 :

<i>La métho en vidéo</i>	Mise en œuvre de capsules pédagogiques sous forme de vidéo afin de faire des démonstrations, donner des trucs, montrer des exemples en lien avec la démarche scientifique et la méthodologie des Sciences humaines.
<i>Aidez-moi à réussir! (la suite)</i>	Création de cours asynchrones en ligne permettant d'accompagner les étudiants internationaux dans leurs études en Techniques de comptabilité et de gestion afin de favoriser leur intégration et leur réussite.
<i>Centre d'aide en soins infirmiers</i>	Établir un plan d'intervention personnalisé pour chaque étudiant en Soins infirmiers ayant des besoins particuliers en ciblant les priorités et lui fixant des objectifs réalistes.
<i>Service d'aide en mathématiques</i>	Élaboration de matériel pédagogique adapté dans le but d'offrir du soutien supplémentaire et nécessaire à la poursuite d'un cours de mathématiques avancé. Heures de tutorat individuel offertes et prestation de capsules mathématiques.

Volet 2 - Accroître la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers

Pour accroître la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers dans les collèges, un montant additionnel a été octroyé. Le montant accordé vise à bonifier les services offerts par le personnel. Il permet d'accroître la réussite scolaire de ces étudiants, notamment par la création de mesures d'aide qui leur sont spécialement destinées. Du personnel a été affecté à l'atteinte de cet objectif et un montant de 159 569 \$ a été investi dans ce volet de l'annexe S051.

À cet effet, plusieurs intervenants et intervenantes ont été embauchés, notamment une professionnelle spécialiste en adaptation scolaire, des techniciennes en éducation spécialisée ainsi que différents étudiants pouvant aider à certains niveaux, par exemple la prise de notes ou l'accompagnement physique.

Au Collège d'Alma, des services adaptés ont été offerts afin de répondre aux différents besoins des étudiants, par exemple si certains présentent une déficience physique, sensorielle, neurologique ou organique, voire des troubles d'apprentissage et de santé mentale.

L'équipe des Services adaptés s'est préoccupée d'accueillir les étudiants, de répondre aux questionnements, d'offrir les bons services et d'accompagner sur le plan du cheminement scolaire.

STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ANNEXE S052)

La somme provenant de cette annexe permet à l'établissement d'enseignement supérieur d'offrir des services spécialisés de soutien psychosocial à toute personne le fréquentant et aux prises avec une situation liée aux violences à caractère sexuel.

Pour l'année 2017-2018, le Collège a reçu une somme de 29 800 \$, mais celle-ci n'a pas été utilisée. Cependant, des ressources seront mises en place en 2018-2019.

SOMMES ACCORDÉES POUR LES ACTIVITÉS FINANCIÉES DANS LE CADRE DES PÔLES RÉGIONAUX (ANNEXE S054)

D'ici 2020, les institutions d'enseignement supérieur de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et leurs partenaires auront établi au 50^e parallèle, en pleine forêt dominée par l'épinette noire, un site consacré principalement à l'enseignement et à la recherche portant sur un ensemble de domaines reliés à l'aménagement et à l'occupation durables de ce territoire, à la mise en valeur de ses multiples usages et à sa contribution à l'identité et à la prospérité de la région et du Québec. Ce site va constituer un lieu de collaboration entre leurs diverses expertises d'abord, mais également une opportunité de rayonnement auprès de chercheurs, d'étudiants et de visiteurs de partout.

Les quatre collèges de la région ont convenu de reporter l'utilisation de la somme de 50 000 \$ en 2018-2019.

BILAN DES ACTIVITÉS FINANCIÉES DANS LE CADRE DES PÔLES DE FORMATION EN CRÉATION ET ARTS NUMÉRIQUES (ANNEXE S055)

Aucune somme n'a été demandée ni reçue dans le cadre des pôles de formation en création et arts numériques (annexe S055) en 2017-2018.

INSTANCES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ EXÉCUTIF (au 30 juin 2018)

Étudiants

POMERLEAU, Marie-Louise (préuniversitaire)
SPRINGER Alexandre (technique)

Parents

DALLAIRE, Gisèle
FRADETTE, Julie*

Personnel de soutien

GUÉRIN, François

Personnel enseignant

FORTIN, Robert*
TREMBLAY, Marie-Josée*

Personnel professionnel

TREMBLAY, Louise

**Membres du comité exécutif*

Socioéconomique

BEAULIEU, Sylvain
GENDRON, Christian, **président***
GIRARD, Mylène
WAYE TONG, David

Titulaires d'un diplôme d'études collégiales

LAVOIE, Julie (préuniversitaire)
PAQUET, Patrick (technique)

Membre d'office

GAGNÉ, Joël, directeur des études
OUELLET, Josée, directrice générale*

LA COMMISSION DES ÉTUDES

BOUCHARD, Annie	enseignante (Techniques de l'informatique)
BRAULT, Manon	enseignante (langues)
CARRIER, Justin	enseignant (Sciences de la nature)
DALLAIRE, Richard	enseignant (Musique)
DESBIENS, Marjorie	enseignante (philosophie)
DUCHESNE, Marc	enseignant (Technologies sonores)
GAGNÉ, Joël	directeur des études
GAGNON, Sophie	professionnelle
GOULET, Patricia	enseignante (Soins infirmiers)
LAFORREST, Michelle	enseignante (Arts et technologies informatisées)
LANGÉVIN, Kareen	enseignante (Sciences humaines)
LAPRISE, Alicia	étudiante (secteur préuniversitaire)
LAVOIE, Yves-Christian	personnel de soutien
NICOLE, Claude	enseignant (Techniques policières)
NOËL, Stéphanie	enseignante (Techniques de comptabilité et de gestion)
PERREAULT, Andrée	professionnelle
SIMARD, Daniel-Guillaume	enseignant (éducation physique)
SIMARD, Samuel	enseignant (Gestion et technologies d'entreprise agricole)
THIBAUT, Frédéric	enseignant (lettres)
VERREAULT, Christine	professionnelle

AGRINOVA, CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Agrinova, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en agriculture créé en 1996, compte une vingtaine d'employés et employées, dont une dizaine de professionnels et professionnelles de recherche, et déploie ses activités à partir de son siège social situé à Alma et d'un point de service à Québec. Sa mission vise à stimuler la recherche et l'innovation en agriculture en accompagnant les entreprises et les collectivités.

Les retombées collégiales

- Un projet pilote de mentorat avec les étudiants et étudiantes en Gestion et technologies d'entreprise agricole et en Sciences de la nature a été mis en branle en janvier 2018. Cela a permis de jumeler une dizaine d'étudiants et d'étudiantes aux chercheurs du CCTT. En partenariat avec le personnel enseignant, ce projet s'est inscrit en complémentarité au projet d'études des étudiants, et ce, en favorisant leur implication dans des activités de recherche appliquée et en leur permettant d'approfondir et de développer des compétences. Ce projet se poursuivra en 2018-2019.
- Cinq étudiants et étudiantes en Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA) du Collège d'Alma ont été embauchés durant la période estivale. Ces étudiants et étudiantes ont participé activement à la réalisation de projets (travaux sur le terrain, échantillonnage, prise de données, saisie et analyse de ces dernières).
- Deux autres étudiants de niveau collégial ont été embauchés pour nos centres de services de Québec et Sainte-Croix.
- Plusieurs projets ont été réalisés à la ferme de formation et de recherche du Collège d'Alma, ce qui a permis aux étudiants et étudiantes de se familiariser avec des démarches scientifiques ainsi qu'avec le traitement et l'analyse de la qualité des récoltes.
- Deux ressources du CCTT occupent, respectivement, les postes de président et de coordonnatrice du Comité de protection des animaux du Collège d'Alma.

Au plan organisationnel et financier

- Une collaboration toujours plus accrue avec le Collège d'Alma :
 - 8 nouveaux projets CRSNG obtenus en 2017-2018, dont 7 RDA de niveau 2 (sur trois ans), huit SEP (durée de six mois) et un OIRA (Acquisition d'équipements de recherche);
 - 39 projets CRSNG en cours qui se sont poursuivis en 2017-2018;
 - Gestion de la ferme de formation et de recherche du Collège d'Alma.
- Un surplus d'opérations de 148 326 \$.
- L'ajout de ressources humaines au bureau de la Capitale-Nationale et à celui de Sainte-Croix.

Au plan de la recherche et du développement

- 168 mandats d'innovation (recherche appliquée, aide technique et formation/diffusion).
- Des revenus de recherche à 2 235 863 \$.

- La diversification des programmes de financement a porté fruit avec l'acceptation, entre autres, d'un projet Innov'Action (MAPAQ), six projets PADAAR (MAPAQ), deux projets CRIBIQ-Novalait et trois visites interactives du Conseil national de recherches Canada (CNRC).
- L'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés en conversion thermo-chimique pour la production de biochars à des fins agronomiques (Mashteuiatsh). Cette vitrine technologique sera en opération en mars 2019.
- La construction d'un entrepôt expérimental de pommes de terre à Sainte-Croix-de-Lotbinière. Cet entrepôt sera en opération à l'automne 2018.
- La poursuite de l'accompagnement des huit groupes d'innovation en action en production laitière (4), en production de camerises (1) et en grandes cultures (3), regroupant près de 80 entreprises agricoles dans tout le Québec.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE D'ALMA

RÈGLEMENT NUMÉRO 29 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE D'ALMA

Les membres du conseil d'administration ont reçu copie du Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Collège d'Alma (numéro 29) auquel ils sont assujettis. Chaque administrateur a rempli et remis au président du conseil d'administration une déclaration d'intérêts qu'il a, à sa connaissance, dans une entreprise faisant ou ayant fait affaire avec le Collège.

En lien avec le code d'éthique et de déontologie des administrateurs, aucune plainte ni situation n'ont été soumises au comité de déontologie.

Préambule

Le présent règlement établissant un Code d'éthique et de déontologie des administrateurs est adopté en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie, le Code civil du Québec (articles 321 à 330) et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (articles 12 et 20).

Il est à noter que les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent Code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du conseil d'administration du Collège;
- administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études, les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- Code : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Collège : le Collège d'enseignement général et professionnel d'Alma;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Collège en vue :

- d'assurer la confiance du public envers le conseil d'administration et envers l'intégrité et l'impartialité de ses membres;
- et

- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du Code. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.2 de ce code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- a) respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- b) éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- c) agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- d) ne pas utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens du Collège;
- e) ne pas divulguer à son profit ou au profit d'un tiers l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- f) ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- g) ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- h) n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit :

- a) se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- b) ne pas utiliser l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner de conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 Situation de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir :

- a) les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Collège et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect;
- b) les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles;
- c) les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers;
- c) les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Collège en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

Sans restreindre la portée de la définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration ou du comité exécutif;

- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage et de peu de valeur.

7.3 Situation de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ces dispositions législatives ainsi que certaines règles d'interprétation apparaissent à l'annexe A et font partie intégrante du présent Code.

7.4 Déclaration d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les 30 jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Cette disposition législative, les règles d'interprétation et un modèle de déclaration d'intérêts apparaissant à l'annexe B font partie intégrante du présent Code.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration ou au comité exécutif a l'obligation de se retirer de la salle des délibérations du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur.

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. À ce titre, il doit trancher toute question relative au droit de vote à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations sur leur droit de vote des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter.

Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil.

La décision du président est finale.

8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil, ou en son absence une autre personne nommée par le conseil d'administration, agit comme conseiller en déontologie.

Ce conseiller est chargé :

- a) d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- b) de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- c) de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- d) de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le Conseil de discipline est constitué des membres du comité exécutif. Il a donc la responsabilité de recevoir les résultats d'enquête du conseiller en déontologie, d'analyser les cas de manquement présumés, de décider du bien-fondé de toute plainte et de décider des suites à apporter.

9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 20 jours, lui fournir par écrit ses observations et, sur demande, être entendu par ce conseil relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

9.6 L'administrateur peut appeler de la sanction auprès du conseil d'administration. Celui-ci maintient ou annule la sanction prise par le conseil de discipline.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

**UNE PUBLICATION DES
AFFAIRES CORPORATIVES DU COLLÈGE D'ALMA**

NOVEMBRE 2018